

## Annuler temoignage prud homme

Par louloute0085, le 18/03/2011 à 22:57

Bonjour,

J'ai fait il y a deux ans de cela une attestation pour une ancienne collègue. Aprés réflexion je lui avais demandé de ne pas s'en servir car moi je suis toujours dans la société et les choses depuis qu'elle est partie ce sont nettement améliorée. Elle a quand meme mis mon attestation dans son dossier prud'homme. Je voudrais savoir aujourd'hui si je peux rendre cette attestation caduc? Merci de vos réponses

Aujourd'hui mon employeur m'a dit que la seule facon de "rendre neutre" cette attestation est d'en faire une pour lui ?

Qu'est ce que je risque?

Par Cornil, le 20/03/2011 à 17:13

Bonsoir "Louloute"

Non, sauf à prétendre que cette attestation t'a été extorquée par pression, t ne peux revenir sur elle.